

**DELIBERATION N° 2025-34
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE VARENNES-LES-NARCY**

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 11

Date de convocation : 8 décembre 2025

SEANCE ORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le douze décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Varennes-les-Narcy, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BAUGET, Maire.

La séance a été publique

Présents : M. Alain BAUGET, Mme Bénédicte SURELLE, M. Serge BULIN, M. Philippe PLANCHARD, M. Damien GAILLETON, Mme Christine LEBON, M. Luc PLANCHARD, Mme Christelle DE FIGUEIREDO, M. Jean-Louis FONTAINE, M. Cyrille MARLE

Absents excusés : Mme Elisabeth GATARD donne pouvoir à Mme Bénédicte SURELLE

Absents : M.Pascal BIZOUARNE (à partir de la délibération 2025-34)

M. Julien BONETTI

M. Philippe GRILLOT

M. Loïc LAUBIER

Secrétaire de séance : Mme Bénédicte SURELLE

Objet : Demande de DETR 2026 pour travaux de réhabilitation de la station d'épuration de Villatte et modification de la zone d'infiltration

La commune de Varennes-les-Narcy a pour projet en 2026 des travaux de réhabilitation de la station d'épuration de Villatte et modification de la zone d'infiltration suite à l'établissement du schéma directeur d'assainissement et des travaux de réhabilitation de la collecte des EU.

Aussi, Monsieur le Maire sollicite la DETR à hauteur de 40% pour le projet cité ci-dessus. Le dossier est donc proposé et le plan de financement est arrêté comme suit :

Travaux de mise aux normes de la station d'épuration – Villatte

Montant des travaux HT : 245.000,00 €

Subvention DETR 40% : 98.000,00 €

Subvention AELB 35% : 85.750,00 €

Autofinancement : 61.250,00 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition pour laquelle la DETR à hauteur de 40% pour ce projet, a été sollicitée.

Autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires pour ce dossier.

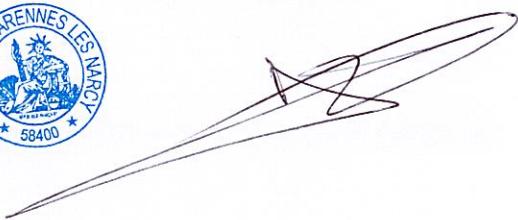
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de Varennes-les-Narcy

Fait et délibéré en Mairie les, jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,
Bénédicte SURELLE



Le Maire,
Alain BAUGET

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Dijon 22 rue d'Assas 21 000 DIJON dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le Tribunal Administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr